

Grasse, le 17 octobre 2022

**A l'attention des entreprises artisanales
du secteur du bâtiment de la commune
de Grasse et du territoire de la C.A.P.G.**

Objet : Nouvelles dispositions pour vous épauler dans vos travaux à Grasse

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES MUNICIPAUX

CULTURE – ÉDUCATION –
JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

Ville d'art et d'histoire

Tél. : 04 97 05 58 70

REF. : LA/AB/HM
N° 22/0011

AFFAIRE SUIVIE PAR
HENRI
MENCARAGLIA

Madame, Monsieur,

Par son urbanisme typique, par son histoire, par l'architecture exceptionnelle de ses édifices, le centre-ville bénéficie d'une réglementation particulière au titre de « Site Patrimonial Remarquable » comme plus de 800 autres lieux en France.

Cela signifie que son intérêt est public et national.

Ainsi, comme vous le savez, afin de se conformer pleinement à la législation, tous les travaux intérieurs ou extérieurs doivent faire l'objet d'une autorisation de travaux transmise au service urbanisme, pour être soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

De nouvelles modalités de contacts avec l'Architecte des Bâtiments de France ont été établies par la Ville de Grasse. Désormais, la personne ressource pour les prises de rendez-vous est localisée à la Maison du Patrimoine, service Ville d'Art et d'Histoire – 22 rue de l'Oratoire – 06130 GRASSE.

Je vous invite à formuler vos éventuelles interrogations par téléphone lors d'une permanence dédiée le mardi matin de 9h à 12h au 04.97.05.58.70/74, ou par voie électronique : travaux.spr@ville-grasse.fr

De plus, vous pourrez aussi accéder à des éléments en consultant le site de la Ville de Grasse, « Urbanisme - Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) » ainsi que sur le site http://www.ville-grasse.fr/maison_du_patrimoine.html

Pour les demandes concernant un avant-projet ou le suivi d'un chantier, veuillez noter qu'un délai de transmission des documents de 6 jours ouvrés est appliqué (avant rendez-vous ou visioconférence) pour les dossiers complets.

Les formes de réponses suivantes sont privilégiées selon le degré de complexité du dossier :

- Par courriel si les points sont simples à traiter,
- Par la prise d'un rendez-vous pour une visite sur site (ou visioconférence) pour un échange plus approfondi si questionnement particulier.

Le délai qui sera respecté pour avis après échanges sera de 8 jours minimum.



Hôtel de ville
BP 12069
06131 GRASSE CEDEX
Tél. 04 97 05 50 00
Fax 04 97 05 50 01
www.grasse.fr

Pour ce qui concerne les demandes de Déclaration Préalable – Autorisation de Travaux – Permis de Construire, elles sont directement adressées au service de l'urbanisme de la Commune de Grasse, pour instruction et avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Enfin, s'agissant des « Autorisations Préalables » (Enseignes Commerciales) elles sont directement adressées au service publicité de la Mairie de Grasse, pour instruction et avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ces informations essentielles, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,



Jérôme VIAUD
Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse.

“L’esprit du PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV), réside dans la volonté de mettre en valeur le patrimoine GRASSOIS pour redonner au centre ancien sa vitalité et sa vocation, en mettant en place de meilleures conditions de résidences, d’agrément et de commerce, par l’amélioration de l’habitat, des espaces publics et des équipements. Ce travail nécessite l’adaptation du patrimoine ancien aux nouvelles conditions de vie, tout en préservant la vision historique de la ville.

L’intervention sur le patrimoine est conduite par une doctrine, sorte de guide déontologique permettant d’éviter des erreurs parfois irréversibles.

Toute intervention sur un bâti existant demande une connaissance approfondie de ce bâti. [...]

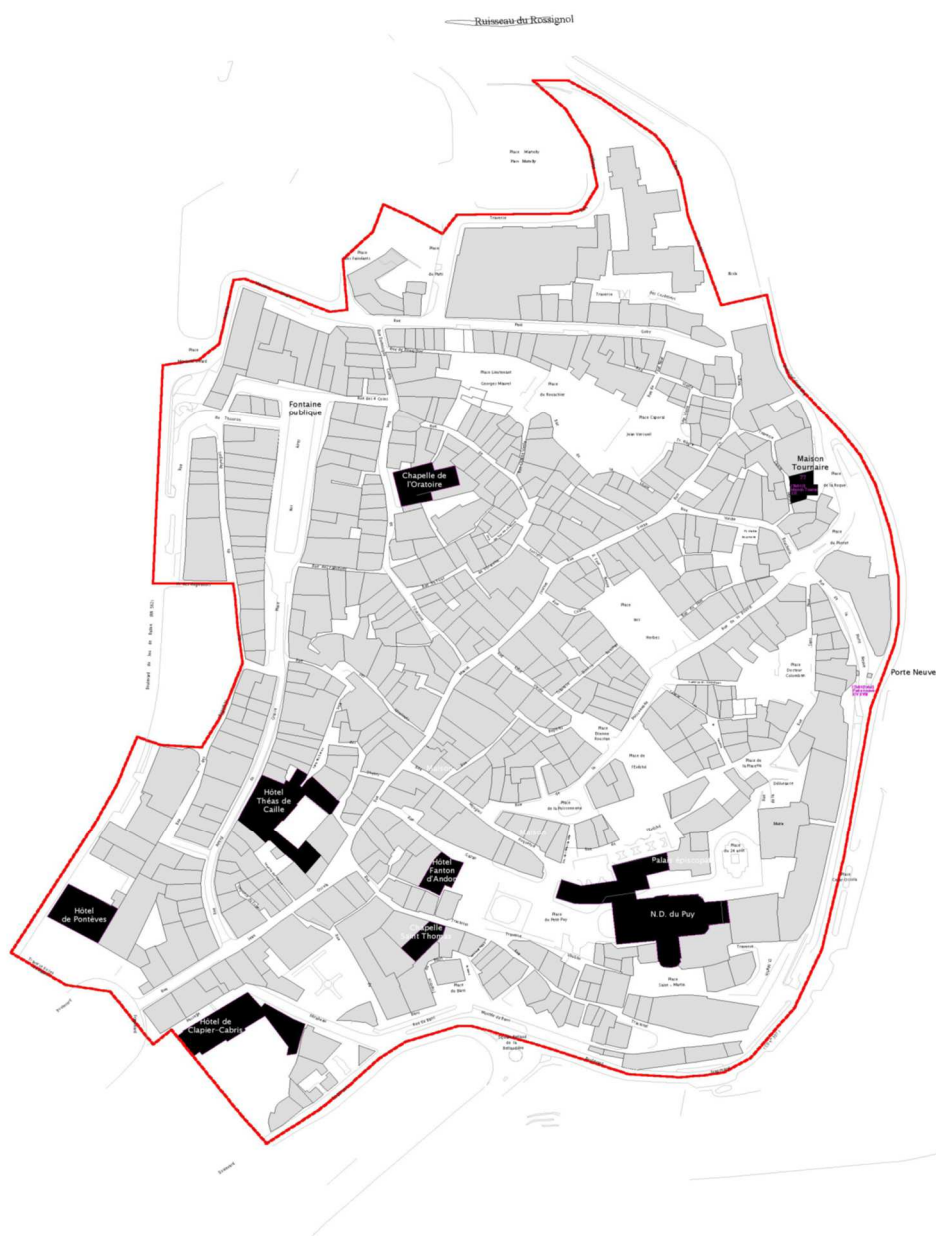
Cette connaissance conduit le projet d’aménagement ou de restauration. [...]

Chaque édifice a une histoire, une typologie architecturale, un contexte urbain, des matériaux et techniques particulières dont il faut respecter la logique. [...]

Toute intervention doit permettre une lecture de l’histoire du bâti tout en conservant l’homogénéité architecturale. [...]

Toute intervention nouvelle doit respecter l’intégrité de l’édifice et doit être réversible. [...].

Extrait de l’article 5 du PSMV – Ville de Grasse 2008



Superficie du secteur sauvegardé : 9.5 ha

Le périmètre du secteur sauvegardé correspond au **centre historique**, délimité par :

- Au Sud : le cours Honoré CRESP
- À l’Est : le boulevard FRAGONARD
le boulevard GAMBETTA
- Au Nord : la traverse MURAUOUR
la traverse RIOU BLANQUET
la place du PATI
la place des FAINÉANTS
la rue Maximin ISNARD
- À l’Ouest : le boulevard du JEU DE BALLON
À l’exception d’un îlot (n°10 & 12)
entre la place des HUGUENOTS
et le n°6 du JEU DE BALLON

Qui contacter ?

SERVICE VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

Chargé de l'Urbanisme Patrimonial

Permanence publique : Mardi de 9h à 12h (sur rendez-vous)

22 rue de l'Oratoire – 06130 GRASSE

04.97.05.58.70 - 04.97.05.58.74

travaux.spr@ville-grasse.fr

SPL PAYS DE GRASSE DÉVELOPPEMENT

Opérations : Façades – Portes d'entrée– Devantures Commerciales - operationsfacades@pgdeveloppement.fr

OPAH : Accompagnement à la rénovation de l'habitat privé – subventions ANAH - opahcapg@pgdeveloppement.fr

4 rue de la Délivrance – 06130 GRASSE

04.97.05.57.56 – 04.97.05.57.59

SERVICE URBANISME

Instruction des demandes de travaux

Tous travaux, démolition ou constructions devant faire

l'objet de permis de construire ou d'autorisations d'urbanisme

Sont exclus les travaux d'entretien ou/et de réparations ordinaires

Accessibilité et Sécurité des Ets Recevant du Public (E.R.P.)

Mise aux normes, travaux, aménagements...

ESPACE ROURE - 57 Avenue Pierre Sépard – 06130 GRASSE

04.97.05.52.60

accueil.urbanisme@ville-grasse.fr

SERVICE PUBLICITÉ

Enseignes commerciales

19 Rue Mougins Roquefort – 06130 GRASSE

04.97.05.59.00

service.publicite@ville-grasse.fr

MAISON DU COMMERCE (plateforme)

Aides aux installations commerciales

Maison du Commerce

16 cours Honoré Cresp - 06130 GRASSE

04.97.05.57.82

maisonducommerce@ville-grasse.fr

SERVICE DE COHESION SOCIALE ET URBAINE

Maison du Projet » : Informations, communication

et co-construction avec les habitants

Gestion Urbaine de Proximité : Amélioration

du cadre de vie des Habitants. Redynamisation

des cellules commerciales vacantes Porte Est

Place Etienne Roustan - 06130 GRASSE

04.97.05.49.41

gupcentreville@ville-grasse.fr

POLICE MUNICIPALE

5 Place Ossola – 06130 GRASSE

04.93.40.17.17

SERVICE COMMUNAL D'HYGIÈNE ET DE SANTÉ

Permis de Louer - permisdelouer@ville-grasse.fr

Salubrité des logements - hygiene@ville-grasse.fr

ESPACE ROURE

57 Avenue Pierre Sépard – 06130 GRASSE

04.97.05.52.40

(possible changement d'adresse et de contacts en septembre 2022)

SERVICE JURIDIQUE

Dispositif écrêtement/Subventions travaux

Procédure des Périls

Contrôles des infractions à l'Urbanisme

19 Rue Mougins Roquefort – 06130 GRASSE

04.97.05.52.60

secretariat.juridique@villegrasse.fr

GESTION DOMAINE PUBLIC

Occupation du domaine public – travaux

Place du 24 août – 06130 GRASSE

04.97.05.52.20

secretariat.gdp@ville-grasse.fr

Occupation du domaine public – commercial (terrasses)

Place du 24 août – 06130 GRASSE

04 97 05 57 80

secretariat.commerce@ville-grasse.fr

ACTION CŒUR DE VILLE

Coordination des projets de redynamisation du grand centre grassois

Place du petit-Puy – 06130 GRASSE

04.97.05.50.00

MAIRIE DE GRASSE

Place du Petit Puy – 06130 GRASSE

04.97.05.50.00